

## TAXE D'APPRENTISSAGE ET CSA RÉGIME ALSACE-MOSELLE

### ANNÉE 2019 – SALAIRES 2018

ou du / / au / /

(en cas de création ou de cessation)

Vos Coordonnées :

#### ENTREPRISE

SIRET : ..... NAF : .....

Activité : .....

#### CABINET COMPTABLE :

.....  
.....

#### PERSONNE À CONTACTER :

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : .....

Document à retourner :  A l'entreprise  Au cabinet

Tél. : .....

Fax : .....

#### EFFECTIF 2018 À INDICER PAR TOUTE ENTREPRISE

Effectif moyen annuel **W**

Oui  Non

Présence d'apprentis dans l'année

Nombre d'apprentis au 31/12/2018

Effectif moyen annuel contrats alternants **X**

#### EFFECTIF À INDICER OBLIGATOIREMENT POUR LES ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET + :

Effectif moyen annuel apprentis

Effectif moyen annuel professionnalisation

Effectif moyen annuel CIFRE

Effectif moyen annuel VIE

Taux contrats alternants **Y**

%

## RÈGLEMENT À RETOURNER AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2019

Tous les montants calculés sont arrondis à l'euro le plus proche, vous pouvez les calculer sur [www.cibtp.fr/TA2019](http://www.cibtp.fr/TA2019)

**ATTENTION : si présence d'apprentis dans l'année** et si case **A**  $\leq$  à 107 890 € vous êtes exonéré de la taxe d'apprentissage

<b>A</b> ..... ,00 €	Total des salaires bruts 2018 majorés de <b>11,50%</b> (voir notice) <b>X 0,44% = TAXE BRUTE</b>	<b>B</b> ..... ,00 €
----------------------	--	----------------------

#### A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS, ACCUEILLANT PLUS DE 5% D'ALTERNANTS

**BONUS ALTERNANT D**

,00 €

**B – D = TAXE NETTE**

**E** ..... ,00 €

#### A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS (voir tableau en notice)

<b>A</b> ..... ,00 €	<b>X</b> ..... %	<b>= CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE</b>	<b>F</b> ..... ,00 €
----------------------	------------------	--	----------------------

#### MONTANT DU VERSEMENT

<b>E + F =</b>	<b>G</b> ..... ,00 €
----------------	----------------------

Déclaration faite par :  
 Le cabinet comptable  L'entreprise  
 À .....  
 Le .....

Cachet et signature obligatoires :

#### MODE DE RÉGLEMENT CHOISI

Chèque :

Merci d'établir  
votre chèque à  
l'ordre de :  
**UCF – CIBTP**

Virement :  (Attention nouvelles coordonnées bancaires)

IBAN : FR76 3025 8100 0008 0164 2222 775

Merci de mentionner votre **SIRET/TA 2019** sur l'ordre de virement

**À RETOURNER COMPLÉTÉ AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

## LISTE DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2018

Jointre les copies des contrats d'apprentissage. Si vous avez plus de 6 apprentis à renseigner, merci de nous communiquer les informations sur papier libre.

Nom et prénom de l'apprenti	Cadre réservé	Nom, adresse du CFA d'accueil et formation suivie	Dates du contrat		Sommes à affecter	
			Début	Fin	au titre du QUOTA	au titre de la CSA
<b>TOTAL =</b>			<b>K</b>		<b>L</b>	

## RÉPARTITION DES SOMMES CALCULÉES (Calcul des bases affectables - Saisie non obligatoire)

Au titre de la fraction régionale pour l'apprentissage (FRA) reversée au Trésor Public

$$\text{FRA} = \text{B} \times 51\%$$

$$= \text{I} \quad ,00 \text{ €}$$

### AU TITRE DU QUOTA

QUOTA = <b>B</b> x 49 %	= <b>J</b> ,00 €
Participation Quota aux concours financiers	= <b>K</b> ,00 €
Solde Quota affectable	= <b>M</b> ,00 €

### AU TITRE DE LA CSA

CSA (250 salariés et plus)	= <b>F</b> ,00 €
Participation CSA aux concours financiers	= <b>L</b> ,00 €
Solde CSA affectable	= <b>R</b> ,00 €

## REVERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Codification (cadre réservé)	Code UAI, nom, adresse de l'établissement et intitulé exact de la formation	Sommes à affecter en montant ou en %	
		au titre du QUOTA limité au solde <b>M + R</b>	
		QUOTA <b>M</b>	CSA <b>R</b>
<b>TOTAL AFFECTÉ =</b>			

**CE FORMULAIRE EST À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT ET DE VOS JUSTIFICATIFS AVANT LE 1<sup>er</sup> MARS 2019**

dans l'enveloppe retour jointe à l'adresse suivante

Adresse

**CONSTRUCTYS**  
32 RUE RENE BOULANGER - CS 60033  
75483 PARIS CEDEX 10

Une question ?

Besoin d'un renseignement ou d'un conseil ?

**CONTACTEZ VOTRE CIBTP**

0 800 944 914

Service à appeler

Merci de bien vouloir conserver une copie de ce document.

Après le 1<sup>er</sup> mars 2019, votre Taxe d'Apprentissage sera majorée de 100 % et devra être versée directement au Trésor Public.